



16ème législature

Question N° : 17286	De Mme Catherine Jaouen (Rassemblement National - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation et jeunesse
Rubrique >commerce et artisanat	Tête d'analyse >Diplômes en boulangerie-pâtisserie	Analyse > Diplômes en boulangerie-pâtisserie.
Question publiée au JO le : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Catherine Jaouen attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur un pan survolé de la ruralité, présent dans le quotidien des Français : la boulangerie. Dans de nombreux villages, la boulangerie est le principal, si ce n'est le seul, commerce de proximité pour ses habitants. C'est un lieu clé de vie et de liens sociaux dans les communes rurales. Mme la députée été alertée par M. Xavier Bordet, président de la commission de la qualité, de la formation et de l'innovation au sein de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, d'un problème qui menace ces commerces essentiels : l'absence de diplôme dédié pour les vendeurs en boulangerie-pâtisserie. À l'heure actuelle, le diplôme d'équipier polyvalent du commerce est la formation la plus commune pour ce personnel. Elle est justement trop polyvalente. Elle fait fi de questions majeures, comme l'hygiène liée à certains produits spécifiques, ou les allergènes, qui, si ignorés, peuvent gravement affecter la santé des consommateurs. La possibilité de colorer les diplômes, c'est-à-dire d'y adjoindre des mentions complémentaires, n'est pas suffisante pour assurer la bonne formation des élèves dans ce métier, dont M. Dominique Anract, président de la Confédération nationale de la boulangerie, estime que 3 000 postes sont à pourvoir à travers le territoire. Ce manque de personnel est chronique et affecte durement les commerces concernés, qui peinent à s'assurer un personnel qualifié et qui sait répondre aux besoins très spécifiques de ces commerces, notamment le lien créé entre vendeurs et clients dans les communes rurales. La création d'un CAP vendeur en boulangerie, pâtisserie, chocolaterie est une piste de réflexion à étudier afin de permettre de mieux former ces postes clés pour les commerces de proximité les plus importants des communes. Elle lui demande si elle est en capacité de mettre en place une telle solution.